



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
CANTON D'ANNOEULLIN  
COMMUNE D'ILLIES

Envoyé en préfecture le 30/06/2026  
Reçu en préfecture le 30/06/2026  
Publié le  
ID : 059-215903204-20260623-04\_23062026-DE

## Séance ordinaire du 23 juin 2026

Délibération n° 04\_23062026

### DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION NUMERIQUE EDUCATIF / ENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Marvin BOULANGER.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Etaient présents : M. BOULANGER Marvin, M. DESCAMPS Hubert, M. DELHEM Jean-Luc, Mme DENIS Magali, Mme LEGRAND Laura, Mme BOULANGER Maréva, Mme HAYT Céline, M. Cyrille GAILLIEZ, Mme LEBRUN Sandrine, M. LEFEBVRE Éric, M. DUQUENOY Geoffrey, Mme LEPETZ Valérie, Mme DUMORTIER Magali, M. DURETZ Philippe, Mme Ludivine DEFRANCE.

Mme Agnès DENIS est arrivée en fin de séance et n'a pas participé aux délibérations

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme Agnès DENIS à Mme Ludivine DEFRANCE
- Monsieur ANDREJEWSKI à Madame Céline HAYT
- Monsieur Philippe HONORE à Hubert DESCAMPS
- Monsieur Damien HAYART à Madame Valérie LEPETZ

Secrétaire de séance : Mme Laura LEGRAND

### OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION NUMERIQUE EDUCATIF / ENT

Monsieur le Maire rappelle le contexte et la nécessité de cette commission, en évoquant les trois points suivants :

- **Modernisation des écoles** : Déploiement continu des outils numériques de l'Éducation Nationale au sein de l'école de notre commune.
- **L'E.N.T. (Espace Numérique de Travail)** : Cet outil est devenu le pivot de la communication entre les enseignants, les parents et les élèves (suivi des notes, cahier de texte, informations mairie/école).
- **Nécessité de coordination** : Cette commission mixte (élus, représentants scolaires, services techniques) pilote les investissements, le choix des équipements (tablettes, écrans interactifs) et le suivi du bon fonctionnement de l'ENT.

La commune doit être officiellement représentée au sein de cette instance décisionnelle et de suivi.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner formellement les élus qui siégeront dans cette commission pour la durée du mandat.



Rôle des délégués :

- Participer aux réunions de suivi (généralement 2 à 3 fois par an).
- Faire le lien entre les besoins du directeur d'école et le budget municipal.

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

- Monsieur Cyrille GAILLIEZ (titulaire)
- Madame Magali DENIS (suppléante)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE**

De procéder :

- au remboursement aux élus susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursements de leurs frais de garde et d'assistance,
- aux demandes de remboursement de ces frais de garde auprès de l'Agence de Service et de Paiement et d'assistance.

**ADOPTE**

**A 15 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme DUMORTIER Magali, Mme LEPETZ Valérie, M. HAYART Damien par pouvoir donné à Mme LEPETZ) et 1 ABSTENTION (M. DURETZ Philippe)**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire des délibérations

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le maire informe qu'en application des dispositions du décret n°1025 du 28 Novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le tribunal administratif et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification

Pour extrait conforme,  
Fait à Illies, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Mme Laura LEGRAND

Le Maire,  
Marvin BOULANGER

